



Évry-Courcouronnes, le 15 décembre 2023

Sous-Direction Pilotage et Innovation  
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse  
Service Planification et Gestion des instances  
Affaire suivie par : G. GUIGNARD  
Tél. : 01 78 05 45 97  
Fax : 01 60 79 03 66  
Courriel : [instances@sdis91.fr](mailto:instances@sdis91.fr)

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DECEMBRE 2023**

Le 15 décembre 2023 à 9h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Évry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne.

Le secrétariat de séance est assuré par le Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

### **MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE**

- Mesdames : Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ;  
Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ;  
Annie PIOFFET ; Martine SUREAU
- Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ;  
Grégory COURTAS ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

### **MEMBRES SUPPLEANTS PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE**

- Madame : Martine CINOSI-GIRARD
- Monsieur : Julien GARCIA

### **ASSISTAIENT EN TANT QUE MEMBRES DE DROIT**

- M. Franck LEON, Directeur de cabinet de M. le Préfet de l'Essonne
- M. Thierry MAILLOT, Payeur Départemental par intérim

### **ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

- M. Bertrand LANGLET, Directeur Général des Services du Département de l'Essonne
- Mme Marie LEFEBVRE, Cheffe de projet suivi des opérateurs et analyse financière, représentant M. Emmanuel ROULLIER, Directeur des Finances/Département de l'Essonne

## **MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE**

### **Représentant l'établissement public :**

- Contrôleur Général Patrick VAILLI, Directeur Départemental
- Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT, Sous-Directeur Santé

### **Représentant les personnels avec voix consultative :**

- Commandant Fabien DUMONT
- Commandant Thierry PIBERNAT
- Commandant Bruno LIVIC

## **AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

- Colonel Sébastien ROUX, Directeur Départemental Adjoint
- Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN, Sous-Directeur Pilotage et Innovation
- Mme Frédérique ROYER, Sous-Directrice Finances et Soutien Opérationnel
- Mme Christelle TERRADE, Sous-Directrice Ressources et Potentiels Humains

\*\*\*\*\*

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président accueille l'élève Colonel Djamel FERRAND, Chef de section à la DGSCGC. Celui-ci a été admis au concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels 2023 et sera en stage d'immersion au SDIS 91 du 4 décembre au 22 décembre 2023. Il sera ensuite accueilli au Conseil départemental et à la Préfecture durant les mois de février et mars 2024.

M. le Président fait part d'un retour sur la mobilisation des sapeurs-pompiers dans le cadre des colonnes de renfort FDF IDF 2023 : après les 2 premières colonnes de renfort parties dans le sud de la France (du 24 juillet au 8 août) et le détachement français au Québec (du 18 juillet au 8 août), une 3<sup>ème</sup> colonne de renfort est partie le 10 novembre dans le département du Nord-Pas-de-Calais, fortement touché par les inondations. 4 relèves ont déjà été assurées, dont la dernière est partie le 22 novembre et revenue le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Au total, 64 sapeurs-pompiers ont été mobilisés en renfort dans le département du Nord.

M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration que, le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 à 18h30, s'est tenue la Sainte-barbe départementale au sein de la Direction. A l'occasion de cet évènement, ont eu lieu :

- une cérémonie protocolaire de remise de décorations,
- des allocutions par le Président du Conseil d'Administration, le Président du Conseil Départemental et le Préfet de l'Essonne
- la cérémonie de remise des premiers trophées du SDIS, suivie d'un buffet à l'attention de tous les agents du SDIS.

Par ailleurs, M. le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'il est prévu de constituer un groupe de travail avec l'UME, le SDIS et le Conseil départemental, en début d'année prochaine. Celui-ci sera composé d'une douzaine de membres représentatifs des territoires et des tendances politiques, dont 6 membres du Conseil d'Administration du SDIS 91 (4 représentants de la majorité et 2 représentants de l'opposition). Il aura pour objectif d'étudier le financement du SDIS de l'Essonne de manière transparente et équitable, avec notamment une proposition de contribution volontaire en fonctionnement pour le bloc communal. Il invite les membres du Conseil d'Administration qui souhaiteraient faire partie de ce groupe de travail à lui en faire part.

Mme Marie-Claire CHAMBARET et M. Julien GARCIA font part de leur souhait d'en faire partie.

Mme Anne LAUNAY demande si une fois que les communes seront engagées dans ce dispositif, elles pourront en ressortir, le cas échéant, du fait d'un contexte financier difficile.

M. le Président répond que cela fera partie des discussions qui seront menées par le groupe de travail et rappelle que la contribution d'une commune au financement du SDIS 91 ne peut se faire que de manière volontaire.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
<p>Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 10 novembre 2023</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR :</b> Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-12-1SDPI Arrêté conjoint Préfet de l'Essonne / Président du Conseil d'administration portant organisation du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR :</b> Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-12-1GFCP Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024</p>	<p>Le contrôleur général Patrick VAILLI souhaite saluer le travail qui a été réalisé par le Groupement Finances et Commande Publique (GFCP), tant sur le rapport qui a été transmis aux membres du Conseil d'Administration, que sur le PowerPoint présenté ce jour qui va permettre d'aller dans le fond de ce dossier. Il précise notamment que l'Etat a mis en place plusieurs dispositifs pour soutenir l'action des collectivités et amortir le choc budgétaire. Le SDIS s'est inscrit dans les 4 dispositifs suivants : « l'amortisseur électricité » qui concerne l'ensemble des contrats de fournitures d'électricité, l'exonération totale de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour l'ensemble des véhicules du SDIS, le Fonds Vert pour soutenir l'investissement local en faveur de l'accélération de la transition écologique, ainsi que les pactes capacitaires et contrats capacitaires interministériels à destination des SDIS pour renforcer leur capacité opérationnelle face aux risques d'incendie, d'inondations ou de menaces terroristes NRBC.</p> <p>M. Franck LEON rappelle que ces différentes mesures découlent d'une volonté forte du Président de la République exprimée à l'ensemble des acteurs de la Sécurité Civile, suite aux feux dévastateurs qui se sont produits en 2022. Un réarmement complet du dispositif national de Sécurité Civile a été décidé avec la mobilisation d'une enveloppe globale conséquente, dont peut bénéficier l'ensemble des territoires. M. Franck LEON évoque notamment un volet relatif au réarmement aérien avec le renouvellement de l'ensemble de la flotte de canadiens et l'acquisition d'hélicoptères. Il aborde également le volet du pacte capacitaire, avec des moyens considérables mobilisés pour l'ensemble des SDIS.</p>

	<p>Par ailleurs, M. Franck LEON indique que M. le Préfet de l'Essonne a souhaité accompagner ces dispositifs nationaux par une mobilisation du Fonds Vert, avec le souhait que celui-ci soit pérennisé.</p> <p>M. le Président souhaite remercier l'Etat pour son action et notamment la volonté de M. le Préfet de l'Essonne d'accompagner le SDIS dans la mise en œuvre de ces dispositifs.</p> <p>M. Franck LEON souhaite également rappeler qu'une décision d'exonération totale de la TICPE a été prise par le législateur pour l'ensemble des véhicules des SDIS, soit une économie pour le SDIS 91 d'environ 500 000 € entre 2023 et 2024.</p> <p>Mme Dany BOYER, M. Damien ALLOUCH et M. Alexandre TOUZET, appelés à d'autres obligations, quittent la séance à 9h50.</p> <p>M. le Président souhaite remercier le Département de l'Essonne pour son engagement constant aux côtés du SDIS et son soutien financier. Il remercie notamment le Directeur Général des Services du Département, ainsi que le GFCP du SDIS 91, et les félicite pour leur travail sur ce dossier.</p> <p><b>Pris acte</b></p> <p>Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-12-2GFCP Autorisation de mandatement anticipé du budget 2024</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU</p>
<p>CA-23-12-1GFO Approbation de la modification des modalités et périodicités des Formations de Maintien et de Perfectionnement des Acquis (FMPA) des emplois opérationnels et d'encadrement</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b></p> <p><b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU</p> <p>Mme Sandrine GELOT, appelée à d'autres obligations, quitte la séance à 10h15.</p>

<p>CA-23-12-1GRH Instauration d'une Indemnité de Mobilisation Opérationnelle (IMO) pour les sapeurs-pompiers professionnels</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> <b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU</p>
<p>CA-23-12-2GRH Fixation du montant journalier forfaitaire maximum versé aux sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre de renforts hors du département ou au profit d'un Etat étranger</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> <b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU</p>
<p>CA-23-12-1GO Approbation de la convention avec le CHSF relative à la prise en charge financière des interventions effectuées par le SDIS à la demande de la régulation du SAMU 91 Centre 15 en cas de carence constatée des transporteurs sanitaires privés</p>	<p><b>Approuvé à l'unanimité</b> <b>POUR</b> : Guy CROSNIER ; Jérôme BERENGER ; Xavier BIONNE ; Samia CARTIER ; Marie-Claire CHAMBARET ; Cendrine CHAUMONT ; Martine CINOSI-GIRARD ; Grégory COURTAS ; Laure DARCOS ; Julien GARCIA ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Martine SUREAU</p>

## COMMUNICATION

<p>CA-23-12-1GPVEC-Info Point d'étape sur la déclinaison du plan d'actions pluriannuel et permanent en faveur du volontariat. Etat des conventions signées avec les partenaires, employeurs de Sapeur-Pompier Volontaire</p>	<p><b>Information</b></p> <p>Mme Martine SUREAU fait observer qu'elle pense aux jeunes sapeurs-pompiers volontaires qui poursuivent parallèlement leurs études, notamment à l'université. Il leur est parfois difficile de concilier les deux et elle salue leur engagement.</p> <p>M. le Président la remercie pour son témoignage.</p> <p>Mme Anne LAUNAY demande si la gestion par flux et non plus par stock va changer quelque chose pour l'accès des SPV aux logements sociaux.</p> <p>Le lieutenant-colonel Éric ROBLIN répond qu'un partenariat est aujourd'hui développé avec deux bailleurs sociaux privilégiés (3F et Essonne Habitat). Un décret d'application de la loi MATRAS permet de cibler les SPV qui souhaitent avoir accès à un logement social. Le Groupement Promotion du Volontariat et de l'Engagement Citoyen (GPVEC) essaie d'être un relais entre le bailleur social et le SPV qui a besoin de se loger, afin de faciliter l'octroi d'un logement à son profit.</p> <p>Mme Anne LAUNAY précise que son inquiétude venait du fait que la commune ne pourrait plus être un relais dans ce domaine et un acteur qui pèse dans la décision.</p>
--	---

M. Président répond que c'est effectivement une inquiétude légitime. Le fait de permettre aux SPV d'accéder à des logements sociaux est récent et la montée en charge va être lente et progressive. Ce sujet est actuellement au cœur des discussions des élus du Département, avec une volonté, avec l'Union des Maires, de réagir à ces dispositifs qui vont nous contraindre de plus en plus.

M. Grégory COURTAS souhaite évoquer son expérience de 15 ans en tant que SPV et en tant que maire d'une commune ayant un label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers ». Dans la pratique, il évoque des difficultés avec ses personnels qui sont également SPV, notamment lorsqu'ils sont amenés à partir en intervention pendant la nuit. Ils n'ont pas toujours la possibilité de prévenir leur employeur qu'ils ne pourront pas se présenter à leur travail à leur horaire théorique de prise de fonction. Par ailleurs, lorsque le SPV part en formation, il doit faire parvenir à son employeur une demande d'absence. Or, M. Grégory COURTAS précise que ce n'est pas toujours le cas et qu'il a parfois du mal à obtenir la convocation, ainsi que l'attestation de présence. Il souhaiterait donc qu'un livret soit élaboré sur les droits et devoirs des SPV qui sont engagés dans le cadre d'une convention entre le SDIS et leur employeur, notamment pour des raisons de responsabilité et d'assurance.

Le lieutenant-colonel Éric ROBLIN répond qu'il existe déjà un livret pour l'employeur et le SPV qui sont liés par une convention. Il y a peut-être une démarche pédagogique plus importante à mener auprès des SPV qui en bénéficient. Ceux-ci sont bien destinataires de la convention et des attestations de présence lorsqu'ils suivent une formation. Il est effectivement important qu'ils communiquent avec leur employeur et lui transmettent les documents requis. Par ailleurs, le lieutenant-colonel Éric ROBLIN indique que la remarque de M. Grégory COURTAS sur l'aspect opérationnel est fondée et qu'il y a vraisemblablement des améliorations à apporter à ce sujet. Toutefois, il est également important que le SPV soit proactif.

Mme Marie-Claire CHAMBARET précise qu'elle est également maire d'une commune ayant un label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » et l'un de ses personnels est également SPV dans le cadre d'une convention avec le SDIS. Elle indique qu'elle ne rencontre aucun problème avec l'intéressé et que cela dépend donc des personnels. Par ailleurs, elle trouve que le livret existant, à destination de la commune et de l'agent, est très bien fait et pédagogique et elle remercie les personnes du SDIS 91 qui ont participé à son élaboration.

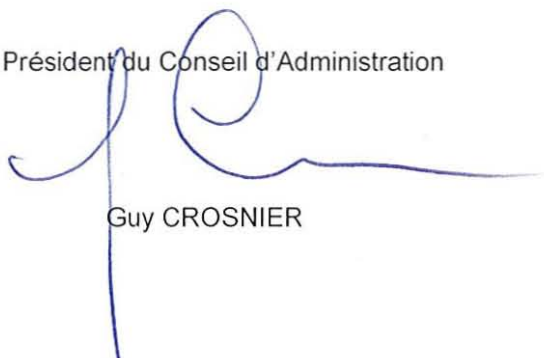
	<p>M. Grégory COURTAS indique qu'il n'avait pas connaissance de ce livret et il souhaiterait donc qu'il lui soit transmis. Par ailleurs, il précise que 5 de ses personnels sur 7 détiennent un engagement de SPV.</p> <p>M. Franck LEON souhaite féliciter le SDIS 91 pour le travail remarquable qui est conduit sur le volet du volontariat, la ressource en SPV étant indispensable. Il est important de mener un travail de conviction et de pédagogie pour continuer à accueillir et faire venir des SPV au sein des SDIS. Il convient d'être inventif et incitatif en imaginant des dispositifs qui permettent d'élargir les modalités d'engagement, notamment les engagements différenciés, ainsi que les conventions employeurs qui sont menées au niveau national et déclinées au niveau territorial.</p> <p>M. le Président précise que le maillon des SPV est effectivement essentiel à la bonne marche d'un SDIS. Lors des violences urbaines, des CIS armés par une majorité de SPV sont notamment intervenus en renfort dans les territoires les plus impactés par les émeutes. Leur action a été déterminante pour étoffer les équipes, mais également pour répondre aux sollicitations opérationnelles du quotidien. La démarche qui est menée dans le cadre de ce plan d'actions est vraiment essentielle et constitue également un investissement pour l'avenir.</p>
<p>CA-23-12-1SDIROS-Info Démarche lancée pour la révision du Règlement Opérationnel (RO)</p>	<p><b>Information</b></p> <p>M. Julien GARCIA remercie l'établissement pour la présentation qui a été faite sur ce dossier. Toutefois, beaucoup de sigles et acronymes ont été employés, dont certains sont techniques et spécifiques au SDIS (POJ, GTO...). Il serait donc intéressant que ceux-ci soient systématiquement déclinés pour une bonne compréhension de tous.</p>

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **vendredi 9 février 2024 à 09h00**.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental



Contrôleur Général Patrick VAILLI